



Concours d'entrée

Fiche de candidature

Concours : 2017

Noms :

Prénoms :

Sexe :

Masculin

Féminin

Statut :

Fonctionnaire

Non
fonctionnaire

Concours retenus (dans l'ordre de préférence) :

Liste des concours :

- Administration économique et financière
- Douane
- Impôts
- Trésor

Attention :

L'ordre de préférence sera pris en compte lors de la proclamation des résultats.

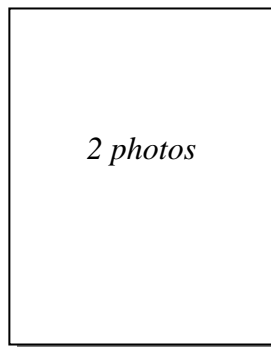
1	
2	
3	
4	

Décision :

Autorisation

Rejet

I. Etat civil.



Date de naissance :
jour mois année

Lieu :

Nationalité :

Situation familiale : Marié(e) Célibataire Nombre d'enfants :

Adresse :

Téléphone :

Email :

II. Situation Professionnelle.

Fonction :

Direction/Service :

Ministère :

N° Matricule :

Hiérarchie : A1 A2 Autre

III. Diplômes.

Année	Intitulé	Etablissement

IV. Expérience professionnelle.

Année	Fonction

Je déclare que toutes les indications et pièces que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma candidature, et peut entraîner des poursuites pénales à mon égard.

Lieu et date

Signature

Pièces à fournir :

- **Fonctionnaires.**

Le dossier doit comprendre :

- Deux photos d'identité ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une copie certifiée conforme de la nomination dans un corps de la hiérarchie A1 ou A2 ;
- Une attestation signée du Ministre de tutelle, établissant la position d'activité, décrivant les fonctions remplies et autorisant la candidature au concours.
- Un reçu du montant des frais de dossier, non remboursable (règlement en espèces), fixés à vingt cinq mille (25 000) francs CFA par concours ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes et titres universitaires ;

- **Non – fonctionnaires**

Le dossier doit comprendre :

- Deux photos d'identité ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- Un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois ;
- Un certificat médical datant de moins de trois mois reconnaissant l'intéressé apte physiquement et indemne de toute affection incompatible avec l'exercice de fonctions publiques ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat ;
- Les copies des diplômes et titres universitaires ;
- Un reçu du montant des frais de dossier, non remboursable (règlement en espèces), fixés à vingt cinq mille (25 000) francs CFA par concours ;
- Une lettre faisant acte de candidature, transmettant les pièces, dûment énumérées et classées, et garantissant sur l'honneur leur authenticité.